



2017 -
2018

Catalogue de formation

Criavs Rhône-Alpes
Centre ressource «Claude Balier»

Inscription par mail : inscription@criavs-ra.org

Renseignements :

Délégation de Lyon : 04 37 91 53 09

Délégation de Grenoble : 04 76 50 45 71

Formation continue - N° SIRET CRIAVS Rhône-Alpes : 130 006 026 00012

Le CRIAVS Rhône Alpes est un Groupement de Coopération Sanitaire dont les missions incluent **la formation des professionnels de la région Rhône Alpes** concernant les divers **aspects de la clinique et de la prise en charge des auteurs de violences sexuelles**. C'est pourquoi il propose des formations générales à travers son catalogue de formations.

Le présent catalogue a été élaboré en collaboration entre les trois délégations. Ces formations sont **gratuites**, et **accessibles pour les professionnels** dont les caractéristiques sont précisées pour chaque module.

Certaines formations spécifiques peuvent être **adaptées à la demande** en fonction des besoins des acteurs de terrain. Pour ce faire, merci de prendre contact avec votre délégation.

ATTENTION même si les formations sont gratuites, nous vous rappelons que **l'inscription est obligatoire**, ainsi que votre participation. Le nombre de place étant limité, nous vous demandons de respecter votre engagement afin de ne pas prendre la place de quelqu'un d'autre. Une convocation vous sera envoyée pour confirmer votre inscription.

Il est possible de **s'inscrire à un ou plusieurs modules**, par l'intermédiaire du bulletin d'inscription ci-après ou directement en ligne par l'intermédiaire du site Internet.

La plupart des dates et des lieux ont été fixés par avance ; certaines formations seront planifiées en fonction des demandes, merci de vous y inscrire en précisant vos coordonnées afin d'être informé-e des modalités précises de leur tenue.

Par ailleurs, **chaque formation est susceptible de modifications**, c'est pourquoi, nous vous conseillons de **consulter notre actualité sur notre site internet** : www.criavs-ra.org

Le CRIAVS se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est insuffisant, **d'annuler cette formation au plus tard 14 jours calendaires avant la date prévue**.

Le CRIAVS se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le contenu de son programme ou de remplacer un formateur si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.



Formations proposées

L'ensemble des formations ci-dessous peuvent être adaptées à votre équipe ou à votre institution. Contactez votre délégation pour plus de détails.

- * Bulletin d'inscription 4
- * Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles adultes et de l'agir sexuel violent 5
- * Obligation et injonction de soins : un environnement judiciaire favorable aux soins ? 6
- * Les outils thérapeutiques individuels et groupaux pour les auteurs de violences sexuelles 7
- * Traitements médicamenteux des auteurs de violences sexuelles 8
- * QICPAAS : Questionnaire d'Investigation Clinique Pour les Auteurs d'Agressions Sexuelles 9
- * Les femmes auteurs de violences sexuelles 10
- * Les adolescents auteurs de violences sexuelles 11
- * Violences sexuelles, victimologie et traumatisme psychique 12
- * Approfondissement à la clinique des auteurs de violences sexuelles et de l'agir sexuel violent 13

Bulletin d'inscription

Toutes les inscriptions sont centralisées et sont à envoyer au secrétariat de la délégation de LYON. Il est possible de s'inscrire directement en ligne via l'agenda du site Internet du CRIAVS Rhône-Alpes : www.criavs-ra.org

CRIAVS

CH Vinatier - Bât. 424

BP 30039 - 95, bd Pinel

69678 BRON Cedex

Fax : 04 37 91 51 47

Nom & Prénom : _____

Organisme : _____

Profession : _____

Adresse postale : _____

CP : _____

Tél : __ / __ / __ / __ / __

E-mail : _____

Je souhaite participer à (aux) modules de formation suivant(s) :

<input type="checkbox"/>	Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles adultes et de l'agir sexuel violent
<input type="checkbox"/>	Obligation et injonction de soins : un environnement judiciaire favorable aux soins ?
<input type="checkbox"/>	Les outils thérapeutiques individuels et groupaux pour les auteurs de violences sexuelles
<input type="checkbox"/>	Traitements médicamenteux des auteurs de violences sexuelles
<input type="checkbox"/>	QICPAAS : Questionnaire d'Investigation Clinique Pour les Auteurs d'Aggressions Sexuelles
<input type="checkbox"/>	les femmes auteurs de violences sexuelles
<input type="checkbox"/>	Violences sexuelles, victimologie et traumatisme psychique
<input type="checkbox"/>	Les adolescents auteurs de violences sexuelles
<input type="checkbox"/>	Approfondissement à la clinique des auteurs de violences sexuelles et de l'agir sexuel violent

Date :

Signature

Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles adultes et de l'agir sexuel violent

Objectifs

- Acquérir les notions initiales de la clinique des auteurs de violences sexuelles
- Appréhender les aspects psychopathologiques des auteurs de violences sexuelles
- Distinguer les caractéristiques de l'agir sexuel violent
- Rechercher la posture professionnelle la plus adaptée à cette clinique

Nombre de participants

15 participants maximum
(5 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenants

infirmier, psychologue

Contenu

- Analyse statistique des violences sexuelles selon diverses sources
- Épidémiologie
- Les conduites sexuelles violentes
- Les caractéristiques cliniques des AVS
- Accompagnement et posture professionnelle

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Vignettes cliniques

Public:

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, professionnels de santé exerçant en structure médico-sociale
Professionnels des champs judiciaire, pénitentiaire, social et éducatif

Date & lieu

Session d'une journée au choix :
date à venir

9h - 12h / 13h30 - 16h30

CRIAVS Rhône-Alpes
Délégation de Lyon

Obligation et injonction de soins : un environnement judiciaire favorable aux soins ?

Objectifs

- Repérer les différentes étapes du parcours pénal d'une personne placée sous main de justice
- Distinguer les particularités légales des différents dispositifs de soins pénalement obligés et discerner leurs implications pratiques dans la prise en charge des patients placés sous main justice
- Situer leur action auprès de ce public en terme déontologique et éthique

Nombre de participants

15 participants maximum
(6 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenants

psychologue, psychiatre

Contenu

- Historique des lois
- Epidémiologie
- Le parcours du justiciable
- Le cadre juridique (obligation ou injonction de soins)
- Les dimensions éthiques et déontologiques des soins pénalement obligés (consentement, secret professionnel, demande de soins)

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Vignettes cliniques

Date & lieu

Formation sur un jour :
date à venir

9h - 12h / 13h30 - 16h30

CRIAVS Rhône-Alpes
Délégation de Lyon

Public:

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, professionnels de santé exerçant en structure médico-sociale

Professionnels des champs judiciaire, pénitentiaire, social et éducatif

Les outils thérapeutiques individuels et groupaux pour les auteurs de violences sexuelles

Pré-requis : avoir suivi le module 1 « Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles adultes et de l'agir sexuel violent », ou sur accord préalable de l'équipe pédagogique.

Objectifs

- Présentation des différentes modalités thérapeutiques
- Identifier les indications, les intérêts, les difficultés de mise en place et les limites des prises en charge thérapeutique groupale et/ou médiatisées auprès des auteurs de violences sexuelles
- Accéder à différents supports théoriques concernant la prise en charge thérapeutique groupale et/ou médiatisées auprès des auteurs de violences sexuelles

Nombre de participants

20 participants maximum
(3 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenants

Infirmier et psychologue

Contenu

La formation se déroule en 3 jours organisés ainsi :

- Jour 1 : Les différentes modalités thérapeutiques : Médicamenteuses / Thérapies individuelles et/ou à médiation / Thérapies groupales et/ou à médiation / Thérapies familiales / Co-thérapies / Présentation de différents outils
- Jour 2 : Choix d'un outil en atelier avec apport théorique et mise en situation de l'outil dans l'atelier
- Jour 3 (9 mois après environ) : Restitution des utilisations des différents outils & synthèse clinique de l'outil utilisé

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Vignettes cliniques
 - Travaux pratiques en sous-groupes

Date & lieu

Formation sur 3 jours :
Mercredi 11 et Jeudi 12 octobre 2017
Restitution le 22 novembre 2017

9h - 12h / 13h30 - 16h30

CRIAVS Rhône-Alpes
Délégation de Lyon

Public:

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, professionnels de santé exerçant en structure médico-sociale
Professionnels des champs judiciaire, pénitentiaire, social et éducatif

Traitements médicamenteux des auteurs de violences sexuelles

Pré-requis : avoir suivi le module 1 : « Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles adultes et de l'agir sexuel violent » ou sur accord préalable de l'équipe pédagogique.

Objectifs

- Savoir prescrire les principales molécules indiquées dans la prise en charge des auteurs de violences sexuelles (AVS)
- Connaître les indications et les modalités de suivi des traitements chimiothérapeutiques des auteurs de violences sexuelles

Nombre de participants

20 participants maximum
(5 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenant
Psychiatre

Contenu

- Rationnel physiopathologique de la prescription des principales molécules, psychotropes et anti androgènes
- Données pharmacologiques essentielles concernant les molécules utiles dans le traitement des auteurs de violences sexuelles
- Recommandations françaises et internationales dans la pharmacothérapie des auteurs de violences sexuelles
- Modalités pratiques de mise en œuvre des traitements : bilan pré-thérapeutique, balance bénéfique/risque, modalités de suivi et de surveillance

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques

Public:

Médecin, psychiatre, interne

Date & lieu
Judi 17 mai 2017

De 9h à 12h
CRIAVS Rhône-Alpes
Délégation de Lyon

QICPAAS : Questionnaire d'Investigation Clinique Pour les Auteurs d'Aggressions Sexuelles

Pré-requis : avoir suivi le module 1 « Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles adultes et de l'agir sexuel violent », ou sur accord préalable de l'équipe pédagogique.

Objectifs

- Acquérir les principes de base d'une méthodologie d'évaluation clinique et de médiation thérapeutique à partir du QICPAAS
- Repérer les différentes utilisations de l'outil : aménageur de la relation, embrayeur psychique, outil de médiation

Nombre de participants

12 participants maximum
(6 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenants

Infirmier et psychologue

Contenu

- Présentation du questionnaire :
 - Historique du QICPAAS
 - Présentation détaillée des séquences du questionnaire :
 - # Passage à l'acte judiciairisé
 - # Vie sexuelle hors du passage à l'acte
 - # Investigation de personnalité
 - # Investigation personnelle, familiale
 - # Investigation somatique
 - # Évaluation par l'investigateur
- Utilisation en sous-groupe du questionnaire
- Reprise des questions émanant de la mise en situation (technique, déontologique, contre-transférentielle)

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Vignettes cliniques
- Travaux pratiques en sous-groupes

Date & lieu

19 et 20 mars 2018
Retour d'expérience : 15 octobre 2018

9h - 12h / 13h30 - 16h30

CRIAVS Rhône-Alpes
Délégation de Lyon

Public:

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, professionnels de santé exerçant en structure médico-sociale

Les femmes auteurs de violences sexuelles

Objectifs

- Sensibilisation autour de la clinique des femmes auteurs de violences sexuelles
- Impacts de la rencontre
- Prise en charge

Nombre de participants

15 participants maximum
(6 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenant
Psychologue

Contenu

- Aspects historique : violences au féminin
- Aspects théoriques
 - Tabou de la question des femmes auteurs
 - Clinique différente des hommes auteurs ?
 - Violences sexuelles féminines
 - Femmes sexuellement violente / mères incestueuses
- Aspects juridiques
- Aspects thérapeutiques
 - Prise en charge
 - Médiations...

Méthode
pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Vignettes cliniques

Public:

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, professionnels de santé exerçant en structure médico-sociale
Professionnels des champs judiciaire, pénitentiaire, social et éducatif

Date & lieu

**Formation sur deux jours
21 et 22 mars 2018**

9h - 12h / 13h30 - 16h30

CRIAVS Rhône-Alpes
Délégation de Lyon

Les adolescents auteurs de violences sexuelles

Objectifs

- Présentation des différentes modalités thérapeutiques
- Identifier les indications, les intérêts, les difficultés de mise en place et les limites des prises en charge thérapeutique groupale et/ou médiatisées auprès des AVS
- Accéder à différents supports théoriques concernant la prise en charge thérapeutique groupale et/ou médiatisées auprès des AVS
- Echanges sur les pratiques

Contenu

• Niveau 1 : Sensibilisation

- Aspects juridiques : définitions juridiques ; ordonnance de 1945 ; récidive, réitération, répétition...
- Aspects cliniques et théoriques : spécificité adolescente ; le traumatisme, la compulsion de répétition ; le passage à l'acte : tension et violence...
- La relation d'aide psycho-éducative : l'accompagnement avec le jeune et/ou la famille ; le travail sur l'acte...
- Aspects thérapeutiques : modalités de prise en charge différentes approches conceptuelles...
- Aspects institutionnels : les conflits d'équipe ; différents mouvements / modalités d'accueil : ambulatoire ou hébergement...
- Vignettes cliniques

• Niveau 2 : Approfondissement d'un des aspects

Public:

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, professionnels de santé exerçant en structure médico-sociale
 Professionnels des champs judiciaire, pénitentiaire, social et éducatif

Nombre de participants

15 participants maximum
 (6 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenants

Infirmier et psychologue

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Vignettes cliniques

Date & lieu

Niveau 1 : sensibilisation sur 2 jours + 1 jour d'échanges cliniques

Niveau 2: approfondissement d'un des aspect sur 1 jour

Lieu : CRIAVS Rhône-Alpes, Délégation de Lyon

Violences sexuelles, victimologie et traumatisme psychique

Pré-requis : avoir suivi le module 1 « Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles adultes et de l'agir sexuel violent », ou sur accord préalable de l'équipe pédagogique.

Objectifs

- Acquérir les connaissances liées à la clinique du traumatisme psychique, du viol et de l'inceste
- Identifier les facteurs de risques de violence
- Repérer les différentes conséquences des maltraitements sexuelles
- Connaître les modalités de prise en charge des victimes de violences sexuelles

Nombre de participants

15 participants maximum
(6 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenants

Infirmier et psychologue

Contenu

- Historique des violences sexuelles
- Les facteurs de risques de maltraitance
- La clinique du traumatisme psychique
- L'état de stress post-traumatique
- La clinique du viol et de l'inceste
- Aspects législatifs, secret médical et secret professionnel (signalement, partage d'informations,...)
- La prise en charge des victimes de violences sexuelles
- L'entretien avec la victime

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Vignettes cliniques

Date & lieu

Public:

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, professionnels de santé exerçant en structure médico-sociale

Professionnels des champs judiciaire, pénitentiaire, social et éducatif

Session d'une journée au choix :

- 12 février 2018

- 24 septembre 2018

9h - 12h / 13h30 - 16h30

CRIAVS Rhône-Alpes
Délégation de Lyon

Approfondissement à la clinique des auteurs de violences sexuelles et de l'agir sexuel violent

Pré-requis : avoir suivi le module 1 « Initiation à la clinique des auteurs de violences sexuelles adultes et de l'agir sexuel violent », ou sur accord préalable de l'équipe pédagogique.

Objectifs

- Approfondir les notions relatives à la clinique de l'agir sexuel violent.
- Mieux appréhender les dysfonctionnements psychiques liés à ces passages à l'acte.
- Aborder sous un angle criminologique la clinique des AVS
- Élaborer un cadre de soin adapté pour accueillir ces patients

Nombre de participants

15 participants maximum
(5 participants minimum pour le maintien de la formation)

Intervenants

Infirmier et psychologue

Contenu

- Clinique des AVS : approfondissement
- Le recours à l'agir
- Criminologie clinique
- Les prises en charge

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Échanges sur les pratiques
- Vignettes cliniques
- Outils

Date & lieu

Session d'une journée au choix :

- 19 juin 2018

- 26 novembre 2018

9h - 12h / 13h30 - 16h30

CRIAVS Rhône-Alpes
Délégation de Lyon

Public:

Infirmiers, psychologues, psychiatres et autres personnels paramédicaux exerçant en service de psychiatrie générale ou en secteur de psychiatrie en milieu pénitentiaire, professionnels de santé exerçant en structure médico-sociale

Professionnels des champs judiciaire, pénitentiaire, social et éducatif